

# CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de  
*Saint-Anaclet-de-Lessard*  
318, rue Principale Ouest  
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 6

Novembre 2011

## CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage  
Poste n° 2 Éric Poirier  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 André Lévesque  
Poste n° 5 Carole N. Côté  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

SITE WEB [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

## SOMMAIRE

Éditorial

Les séances du Conseil

C.C.U.

Précautions hivernales

Nouvel horaire pour le service de ramassage

Horaires des collectes

Services municipaux

Discours du maire

Services à votre disposition

Chroniques

Organismes

Loisir et culture

## ÉDITORIAL

### Remerciements aux bénévoles

Le samedi 29 octobre, s'est tenu le traditionnel souper des bénévoles. Il s'agit d'une occasion unique et privilégiée pour le Conseil municipal et moi-même de recevoir et de remercier l'ensemble des bénévoles de la municipalité. J'aimerais personnellement vous témoigner ma reconnaissance pour votre contribution importante au tissu social de notre communauté.

Votre dévouement et votre passion enrichissent notre vie communautaire. Ils permettent aux gens de se prendre en charge et d'échanger entre eux. L'apport de chacun d'entre vous permet de créer un véritable milieu de vie. Ainsi, par votre dynamisme, vous faites la preuve que notre municipalité n'est pas qu'un simple dortoir en marge d'un pôle économique fort. Vous démontrez à quel point la solidarité humaine permet à une collectivité de se démarquer.

Cette solidarité vous fait honneur ! Gardez bien en tête que nous en avons besoin et que nous en aurons besoin dans le futur. L'avenir de la Municipalité passe d'abord et avant tout par l'implication de chacun des citoyens.

Francis St-Pierre, maire

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

### Voici les résolutions adoptées à la réunion d'octobre 2011

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 405-2011 décrétant un mode de tarification pour des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans le cours d'eau de la Savane sera proposée à une prochaine séance.

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 404-2011 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie sera proposée à une prochaine séance.

Les élus municipaux consentent à ce que les employés adhèrent au Régime de retraite des employés municipaux du Québec. (Rés. 2011-10-111)

Les élus municipaux renouvellent la convention collective des employés municipaux pour les années 2011 à 2015. (Rés. 2011-10-112)

Les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec ainsi qu'aux institutions d'enseignement postsecondaire de considérer les impacts négatifs d'une hausse du fardeau financier des étudiants sans incitatifs compensatoires. (Rés. 2011-10-113)

Les élus municipaux autorisent le paiement de la facture de les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée au montant de 397 709,99 \$. (Rés. 2011-10-114)

Les élus municipaux autorisent le paiement du décompte progressif No :6B du nouveau développement résidentiel au montant de 464 949,40 \$. (Rés. 2011-10-115)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses au montant de 397 709,99 \$ pour l'exécution des travaux de reconstruction du ponceau du ruisseau Banville et demandent le versement de la subvention discrétionnaire. (Rés. 2011-10-116)

Les élus municipaux autorisent le tracé du Club Sportif populaire du Bas-St-Laurent inc. pour les années 2011-2013. (Rés. 2011-10-117)

Les élus municipaux appuient la demande du Club VTT Quad Bas-St-Laurent auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec. (Rés. 2011-10-118)

Les élus municipaux adoptent le règlement 402-2011 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicable les nouvelles dispositions du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles. (Rés. 2011-10-119)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Gaudreau Environnement inc. au montant de 251 024,40 \$ taxes incluses pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles. (Rés. 2011-10-120)

Les élus municipaux autorisent l'envoi d'un deuxième constat d'infraction au propriétaire du terrain portant le numéro de lot 3 200 656. (Rés. 2011-10-121)

Les élus municipaux acceptent la candidature de madame Claire Vaillancourt comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme. (Rés. 2011-10-122)

Madame Claire Lepage présente la demande de dérogation mineure pour le 4, rue Pineau.

Madame Claire Lepage présente la demande de dérogation mineure pour les 15 et 17, rue Langlois.

Madame Claire Lepage présente la demande de dérogation mineure pour le 210, rue Principale Ouest.

Madame Claire Lepage présente la demande de dérogation mineure pour le 61, rue Ross.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 4, rue Pineau. (Rés. 2011-10-123)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour les 15 et 17, rue Langlois. (Rés. 2011-10-124)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 210, rue Principale Ouest. (Rés. 2011-10-125)

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure pour le 61, rue Ross. (Rés. 2011-10-126)

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dans le but de se créer une banque de candidatures, le comité consultatif d'urbanisme invite les personnes désireuses de faire partie d'un tel comité à envoyer une lettre expliquant pourquoi elle veut en faire partie.

Vous faites parvenir le tout à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet

318, rue Principale Ouest

Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0

Pour d'autres renseignements, veuillez vous adresser à l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Marie-Hélène Michaud au 418 723-2816.

Contact page 2

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

**Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 7 novembre 2011.**

**Voici la date de la prochaine séance ordinaire du Conseil pour l'année 2011 : 5 décembre.**

### Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** décembre 2011  
**Tombée des articles :** 20 novembre 2011  
**Courriel :** [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)  
**Site web :** [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

### PRÉCAUTIONS HIVERNALES

**Abri d'auto :** Les abris d'auto sont autorisés du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai. 

**Stationnement de nuit en période hivernale :** Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La Municipalité est autorisée à faire remorquer les véhicules en infraction et ce, aux frais du propriétaire.

**Boîte aux lettres :** La boîte aux lettres en bordure d'une route rurale doit être placée à une distance et à une hauteur suffisantes pour ne pas nuire aux opérations de déneigement. Il serait pertinent de les munir d'une balise afin de permettre à nos opérateurs de les situer. 

### NOUVEL HORAIRE POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Veillez prendre note du nouvel horaire pour le service de ramassage des matières résiduelles qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. En effet, le contrat a été donné à la firme Gaudreau Environnement inc. pour les 3 prochaines années.

La municipalité sera divisée en 2 secteurs. Le secteur numéro 1 comprend le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3. Le secteur numéro 2 comprend le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs en allant vers le sud.

**Secteur 1 = le jeudi, pour les ordures et les matières résiduelles.**

**Secteur 2 = le mercredi, pour les ordures et les matières résiduelles.**

La collecte pour les commerces avec un conteneur se fera les lundi et jeudi pour ceux qui paient pour 2 services par semaine. La collecte pour les commerces avec 1 conteneur qui paient pour 1 service par semaine et les appartements avec 1 conteneur se fera le lundi ou le jeudi.

## HORAIRE DES COLLECTES

### novembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4 	5
6	7	8	9 	10	11	12
13	14	15	16	17	18 	19
20	21	22	23 	24	25	26
27	28	29	30			

### décembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2 	3
4	5	6	7 	8	9	10
11	12	13	14	15	16 	17
18	19	20	21 	22	23	24
25	26	27	28	29	30 	31

## SERVICES MUNICIPAUX

### SERVICE INCENDIE

#### Changement d'heure, changement de pile

Le 6 novembre, il sera le temps de changer l'heure. En réglant l'heure de vos appareils, profitez-en pour changer la pile de votre avertisseur de fumée. En effectuant ce geste simple, vous vous assurerez qu'il sera prêt à vous alerter en cas d'incendie. Gardez toujours en tête qu'un avertisseur de fumée bien alimenté assure la sécurité de votre logis. Nous ne le répèterons jamais assez : **l'avertisseur de fumée sauve des vies.**

**Selon vous, combien d'avertisseurs de fumée doit-on retrouver dans une maison ?** Il est recommandé d'avoir un avertisseur de fumée par étage, incluant le sous-sol, et d'en installer dans les chambres où l'on dort la porte fermée.

**Où croyez-vous qu'il soit optimal d'installer les avertisseurs de fumée ?** Dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. On les installe au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.

**Comment faites-vous pour savoir si un avertisseur de fumée fonctionne bien ?** Une fois par mois, il faut appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit immédiatement se faire entendre.

**D'après vous, quelle est la meilleure chose à faire si votre avertisseur de fumée se déclenche souvent ?** Il est probable que votre avertisseur soit installé trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Dans ce cas, il est préférable de l'installer un peu plus loin des sources potentielles causant des alarmes intempestives. Retirer la pile n'est pas une solution.

**Savez-vous comment nettoyer l'avertisseur de fumée ?** Vous pouvez délicatement passer l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile et ce, au moins une fois par année. Rappelez-vous qu'il ne faut jamais teindre un avertisseur de fumée.

**Rappelez-vous : l'avertisseur de fumée sauve des vies**

Source : 1. Ministère des la Sécurité publique -2. Service de sécurité incendie de Montréal.

Contact page 4

### UN P'TIT PEU D'URBANISME

#### Zone verte, zone blanche, comment s'y retrouver?

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est entrée en vigueur à la fin des années 1970 avec, pour principal objectif, d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole dans une perspective à long terme. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est chargée de voir à la mise en œuvre et à l'application de cette loi.

D'abord identifiées par le gouvernement, les régions agricoles ont été négociées avec les municipalités locales et les MRC. Les zones agricoles décrétées peuvent donc être consultées par municipalité sur le site Internet de la CPTAQ ([www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)) dans la section « Obtenir la carte d'un décret ».

#### Les interdictions...

Les activités agricoles étant priorisées, la loi encadre l'exercice d'autres activités. Ainsi, sans l'autorisation de la CPTAQ, les activités suivantes sont interdites :

- l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (résidentielle, commerciale, industrielle, etc.);
- la coupe d'érables dans une érablière (sauf pour des fins sylvicoles, de sélection ou d'éclaircie) et l'utilisation d'une érablière à des fins autres que l'acériculture;
- l'aliénation (vente ou donation) d'un lot si le propriétaire se conserve un droit de propriété sur un lot contigu ou réputé contigu;
- l'enlèvement de sol arable.

#### Les exceptions...

Malgré ce qui précède, certaines actions peuvent être réalisées sans l'autorisation de la Commission, mais en produisant une déclaration :

- pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, construire sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation, une résidence pour elle-même, son enfant ou son employé;
- construire une résidence sur sa propriété si celle-ci est constituée d'un ensemble de lots vacants (sans usage agricole, notamment) contigus couvrant une superficie minimale de 100 hectares;
- la loi prévoit diverses sources possibles de droits acquis : terrain déjà utilisé à des fins autres qu'agricoles (subdiviser une superficie de droit acquis reconnu, remplacer une résidence existante avant 1981, agrandir la superficie d'un terrain utilisé à des fins autres qu'agricoles jusqu'au minimum exigé par la réglementation municipale, etc.).

Il est également possible de construire un abri sommaire en milieu forestier constitué d'un seul plancher d'une superficie au sol ne dépassant pas 20 mètres carrés et non alimenté en eau pour un terrain boisé d'une superficie minimale de 10 hectares.

Ceci résume les informations disponibles sur le site Internet de la CPTAQ à l'adresse [www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca). Ce texte n'a pas valeur légale. Pour le texte réglementaire, veuillez vous référer aux règlements en vigueur également disponibles sur le site de la CPTAQ. Pour plus d'informations, veuillez contacter la CPTAQ au 1 800 667-5294 ou appeler à la municipalité au 418 723-2816.

#### Notes supplémentaires...

Lorsqu'on parle de « zone verte », on devrait plutôt parler de la « zone agricole » et lorsqu'on parle de « zone blanche », ce sont les zones où la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas.

Lorsqu'on dit « dézonné » on devrait plutôt parler de terrain protégé par droit acquis ou ayant fait l'objet d'une autorisation.

L'application de cette loi provinciale a préséance sur toute réglementation municipale.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

Source : [www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)



**RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD**

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2010 ont été présentés en assemblée publique le 2 mai 2011.

Sommairement, on y constatait un surplus total s'élevant à 384 549 \$, dont 7 718 \$ réservés pour fins de parc, 8 100 \$ au fonds de roulement, 51 111 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout. Pour l'année financière 2010, nous enregistrons un surplus de 225 400 \$. Ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent à la Municipalité d'être considérée à ce titre comme performante. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre de déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation.

Les actifs immobilisés atteignaient 9 538 897 \$ au 31 décembre 2010.

L'endettement à long terme de la municipalité s'élevait quant à lui à 3 894 352 \$; de ce montant, 1 156 900 \$ est remboursé par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons fait en 2010, 389 500 \$, s'autofinance par la vente des terrains des nouveaux développements, 1 161 179 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout et la balance 1 186 773 \$, soit 31 % est payable par l'ensemble de la population.

Le service de la dette en 2010 représente 19.69 % du budget total. Ce pourcentage est deux fois plus élevé que par les années passées parce que nous avons procédé au remboursement d'un emprunt plus rapidement. Normalement, le service de la dette représente entre 8 et 12 % de notre budget.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2011 sont de 2 812 880 \$. Nous pouvons espérer un surplus d'environ 75 000 \$.

Au cours de l'année financière 2011, une partie du surplus 2010 a été utilisée : 19 800 \$ pour la toiture du garage municipal, 5 500 \$ pour la toiture du Centre communautaire, 14 300 \$ pour divers travaux au Centre communautaire, 8 500 \$ pour le service incendie, 7 200 \$ pour le changement du serveur et l'acquisition d'un ordinateur et 100 000 \$ pour le pavage de la rue Principale Ouest. Cette année, nous avons réalisé un nouveau développement résidentiel au coût de 1 M \$ qui comprend 29 terrains résidentiels.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 16 759 \$ pour le maire et de 5 586 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 250,49 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. J'ajouterai que c'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière en cette fin d'année 2011. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire  
Le 1<sup>er</sup> novembre 2011



## SERVICES À VOTRE DISPOSITION

### TRANSPORT COLLECTIF TRANSPORT ADAPTÉ

Pour tout connaître concernant les services de Transport collectif et de Transport adapté qui sont à votre disposition, vous pouvez maintenant consulter le site WEB de la municipalité donc voici le lien :

[www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php](http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php)

Vous retrouverez sur ce site Web tous les liens pour vous faciliter l'accès aux services :

- Transport collectif INTER MRC dont deux arrêts sont situés à Saint-Anaclet
- Transport adapté pour les citoyens de Saint-Anaclet
- Transport collectif dans la MRC Rimouski-Neigette
  - Citibus et Taxibus de la Ville de Rimouski
  - Transport collectif dans la MRC de la Mitis
- Transports terrestres par autobus et train pour voyager à l'extérieur des deux MRC.

#### **Vous n'avez pas accès à Internet**

##### **Transport collectif**

Pour être bien informé, procurez-vous d'abord les 2 dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest et :

Pour connaître précisément les horaires, et effectuer une réservation (obligatoire) : communiquez avec le TAC de la Mitis au 418 775-8808.

##### **Transport adapté**

Le service de transport adapté, est assuré par une entente avec Les Taxis 800 de Rimouski inc.

Si vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté, communiquez avec la municipalité au 418 723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

André Lévesque, conseiller  
Responsable du dossier Transport collectif



Contact page 6

## CHRONIQUES

### NOUVELLES DE LA FABRIQUE

#### **Bonjour à vous,**

Comme mentionné dans le contact du mois dernier dans cette rubrique, les membres de l'Assemblée de Fabrique ont du prendre action afin de faire effectuer des travaux d'urgence à la cheminée et aux murs de chaque coté de celle-ci. Ces travaux ont presque duré 3 semaines et ont été complétés à la fin de septembre pour la phase 1 et ont nécessité un déboursé de 25 000 \$. Une seconde phase sera réalisée au printemps ou à l'automne 2012 lorsque nous aurons les liquidités monétaires pour le faire et cette dernière sera d'un peu plus de 15 000 \$. Ces réparations urgentes sont devenues nécessaires pour assurer la sécurité des gens qui passaient dans la ruelle au sud de l'église et toutes les personnes qui voulaient accéder la salle Réal-Lamontagne. De plus, compte tenu de la dégradation avancée de la brique, il devenait impératif de faire ces réparations afin que notre église conserve sa valeur.

Comme vous pouvez le constater, un déboursé de 25 000 \$ n'est pas sans alléger notre fonds de roulement de manière importante. Nous avons au fil des 3 dernières années réussi un effort incroyable avec des revenus en croissance nulle ou à la baisse à se mettre quelques dollars de coté pour ce genre d'urgence. Tout est à refaire puisque l'hiver arrive avec des coûts d'huile à chauffage en hausse par rapport à l'an passé et que nous devons compter sur votre générosité pour pouvoir payer les factures à venir. Nous sommes déjà à plus de 20 000 \$ pour l'huile en 2011 et l'année n'est pas terminée. De janvier à mars 2012, il faut prévoir près de 12 000 \$ juste pour ce poste comptable et ce, en limitant le chauffage au minimum acceptable. Les capitations de 2012 débiteront de façon importante vers mars et avril ce qui laisse prévoir des mois difficiles d'ici là. De plus, comme mentionné ci-haut, nous avons un autre 15 000 \$ de réparations à effectuer en 2012. Compte tenu que la moyenne des capitations des 3 dernières années ne dépasse pas les 20 000 \$ par année vous remarquerez que ça prend 2 ans de capitation pour acquitter ces travaux importants.

Je lance donc un cri du cœur à tous ceux et celles qui n'ont pas encore acquitté leur capitation 2011 à le faire dans les meilleurs délais. De plus, si des paroissiens désirent nous faire des dons additionnels, ce serait grandement apprécié et nous vous remercions à l'avance.

Le 16 octobre dernier, nous avons tenu notre dîner au cipaille pour aider au financement de la Fabrique. Au moment d'écrire ces lignes, nous anticipons des revenus bruts de près de 2 500 \$ et un profit net d'environ 1 700 \$ puisque des petites sommes d'argent restent encore à venir. Je tiens à remercier tous les paroissiens et les gens du secteur Vents et Marée pour leur participation. Je tiens aussi à souligner la participation importante des maisons funéraires de Rimouski soit la Coopérative funéraire et le Centre Funéraire Bissonnette qui sont venus nous encourager par leur présence nombreuse et leur généreuse contribution. Quant au Funérarium JB, il a aussi participé à notre activité en achetant quelques billets pour aider à soutenir notre Fabrique. Merci à tous.

Les membres de l'Assemblée de Fabrique, Maurice Lepage, Président

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À  
L'ANGUILLE INC.



**LES ADDITIFS POUR FOSSES SEPTIQUES**

Les propriétaires d'installations septiques se font toujours offrir régulièrement toutes sortes de produits (bactéries, enzymes et levures) qui élimineraient les boues des fosses septiques et même dans certains cas élimineraient la nécessité de la vidange des fosses septiques. Au Canada et aux États-Unis, plus de 1 000 produits de cette catégorie existent sur le marché.

Ces produits n'améliorent pas le rendement d'une installation septique conforme aux normes, bien conçue et bien entretenue. Il y a suffisamment de bactéries dans les rejets pour assurer le processus de traitement des eaux usées. En plus, l'ajout d'additifs ne dispense pas de la vidange obligatoire de votre fosse septique à la fréquence indiquée par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Le MDDEP (1) ne recommande pas l'utilisation d'additifs et leur position est basée sur un document produit par l'Agence protection de l'environnement (EPA) des États-Unis dont voici un extrait (traduction, soulignement, italique : André Lévesque) :

« Compte tenu de la présence d'une quantité importante et diversifiée de bactéries, d'enzymes, de levures ainsi que des moisissures et micro-organismes contenue dans les eaux usées des résidences, l'usage d'additifs pour fosses septiques contenant ces organismes ou tous autres ingrédients n'est pas recommandé. Les avantages des produits vendus tels que les dégraisseurs ou nettoyeurs d'installations septiques, *dégradeurs*, décomposeurs, désinfectants/désodorisants, digesteurs organiques ou *enrichisseurs* ne sont pas importants ou n'ont pas été démontrés d'une manière concluante, dépendant du produit. Certains de ces produits peuvent nuire au processus de traitement des eaux usées, affecter la décomposition biologique des déchets, contribuer à obstruer le champ d'épuration, contaminer les eaux souterraines... »

Lien sur le site Internet pour consulter le document de l'EPA (États-Unis) <http://www.epa.gov/nrmrl/pubs/625r00008/html/fs1.htm>

Enfin la position du MDDEP (1) sur les additifs est résumée dans le Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (\*) à la section

#### 6.12 Les additifs

L'utilisation d'additifs dans les fosses septiques est laissée à la discrétion de chaque propriétaire. Leur usage ne dispense cependant pas le propriétaire de l'obligation de vidanger les boues de la fosse septique reliée à sa résidence. D'une part, des études indiquent que l'utilisation d'additifs n'empêche pas l'accumulation des boues. D'autre part, certains types d'additifs favorisent la solubilisation des matières grasses, tandis que d'autres interfèrent dans la sédimentation des solides.

La fosse septique fournit généralement un rendement satisfaisant sans l'ajout d'additifs. Pour cette raison, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne recommande pas l'usage d'additifs, et leur utilisation ne peut justifier une dérogation à la vidange d'une fosse septique.

(\*) :Lien sur le site Internet pour consulter le Guide

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences\\_isolees/guide\\_interpretation/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/index.htm)

(1) MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

André Lévesque, président

Boîte vocale : 418-722-9637



## Invitation Assemblée générale annuelle de la Corporation

Vous êtes invités à l'Assemblée générale annuelle de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard :

**mardi le 22 novembre 2011  
à 19h30, à la salle Réal-Lamontagne**

#### À l'ordre du jour :

- ✓ Rapport financier 2010-2011
- ✓ Rapport d'activités 2010-2011
- ✓ Restauration de la forge Saint-Laurent : bilan et suites du projet
- ✓ Mise en valeur du four à chaux à Neigette bilan et suites du projet
- ✓ Politique de frais de déplacements
- ✓ Projet de lieu du patrimoine
- ✓ Élection de membres du Conseil d'administration (3 postes sont à combler ou à renouveler)
- ✓ Échanges, opinions, suggestions, ...

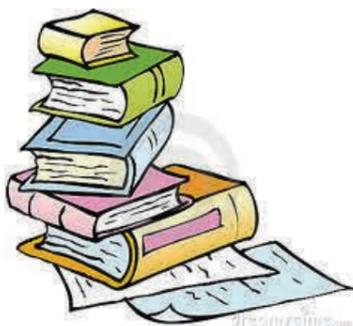
Voilà une belle occasion pour établir des contacts et donner votre point de vue sur la protection et la mise en valeur de notre patrimoine. Pour information, communiquez avec Gaétane Lavoie au 723-4980 ou Lucien Roy au 722-7406 ou [patrimoine-anaclet@hotmail.com](mailto:patrimoine-anaclet@hotmail.com).

**Nous vous attendons en grand nombre.**

Une invitation du Conseil d'administration  
de la **Corporation du patrimoine**

## BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Le froid est désormais bel et bien arrivé ! Venez vous réchauffer l'esprit et le cœur en choisissant parmi tous nos livres plus intéressants les uns aux autres ! Dès le début novembre les nouveautés



comptoir de la bibliothèque à nos heures d'ouverture!

### Le samedi Noël !

Pour un petit avant-goût  
de la période des Fêtes

viens préparer Noël avec nous.

Un atelier de bricolage et de  
fabrication de cadeaux sera offert.

**Quand** : le samedi 3 Décembre

**Heure** : 10 h à 14 h

**Prix** : 12 \$

N.B. Apporte ton dîner !

L'activité aura lieu s'il y a plus de

6 inscriptions.

Il est aussi important d'inscrire vos tout-petits pour l'activité de Noël qui aura lieu le samedi 3 décembre, la date limite d'inscription est le 18 novembre 2011!

Anne Boucher, responsable de la bibliothèque

## COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Novembre, cela signifie que tous les travaux d'automne sont faits, les outils sont rangés. C'est le temps de se reposer, de faire des activités d'intérieur ou de se promener en forêt par beau temps. Votre comité d'embellissement prend quelques semaines de relâche. Nous recommencerons nos activités en janvier en préparant une année d'activité pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du comité. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à en faire part aux membres du comité. Passez un joyeux temps des fêtes et à l'an prochain.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

## ORGANISMES

### CLUB LIONS DE ST-ANACLET

#### Délices à vendre

Les membres du Club Lions de Saint-Anaclet offrent encore cette année le fameux gâteau aux fruits à 15 \$, les noix à 12 \$ et les truffes à 10 \$. L'argent recueilli ira aux oeuvres du Club. Merci d'encourager votre Club Lions depuis 30 ans. Pour information : 418 722-7685.

Gaétan Pelletier, secrétaire.

#### Paniers de Noël à St-Anaclet

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le 6 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. À Saint-Anaclet, c'est le Club Lions de l'endroit qui coordonne la distribution et les demandes doivent lui être transmises directement au 25-C rue Principale Est, Saint-Anaclet G0K 1H0.



À noter que des boîtes et des petites banques seront placées dans les commerces locaux, à l'école et à l'arrière de l'Église au début de décembre pour recueillir dons et denrées non périssables.

Pour plus d'infos, contactez Francine Julien au 418 722-7278 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

#### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 22 000 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538

#### CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

##### Dîners-rencontres

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses dîner-rencontres qui se tiennent au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nos prochaines activités sont prévues les :



- **10 novembre** : Conférence de madame Line Parent de la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
- **24 novembre** : Le Mystère de Noël avec Sœur Jeanne Lepage r.s.r

Vous avez le goût de partager un bon repas en bonne compagnie tout en vous informant et vous divertissant, nous vous attendons en grand nombre à nos dîners-rencontres. Le repas est au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8\$ pour les membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. Le repas débute vers 11 h 45 et **les conférences pour leur part à 13 h30 et sont gratuites.** Bienvenue à tous!

#### CARREFOUR 50 +

Veillez noter que les dates pour renouveler les cartes de membre sont les 15 et 29 novembre à 19 heures au local du club du Centre communautaire Régis-St-Laurent. Bienvenue à toutes et tous.



#### CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

La prochaine réunion aura lieu à la salle Réal-Lamontagne, le mercredi 16 novembre à 19 h 30.

Bienvenue à toutes, membres et non membres.

Veillez noter qu'il y aura une expo-vente le samedi 19 novembre de 10 h à 17 h et que celle-ci se tiendra à

la salle Réal-Lamontagne. Les exposants sont les bienvenus. Pour réservation, communiquez avec Patricia Allard au 418 722-8715 ou le 418 732-8579.

Francine Gaudreau, communication.



## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### LA COHABITATION DES ÂGES

Notre municipalité évolue vers une augmentation des groupes d'âge de sa population par le vieillissement d'une part et la progression des jeunes familles, d'autre part. Comme citoyen, nous aurons un nouveau défi: celui de vivre ensemble.

Des nouvelles formes d'action entre les générations sont à développer afin de profiter de cette dynamique et au-delà du charme de la rencontre des âges.

En effet, chaque groupe d'âge peut offrir à l'autre. Pensons, en particulier, à la transmission des expériences et des connaissances. Multiples personnes âgées de notre municipalité ont acquis un savoir spécialisé que ce soit par un travail ou un hobby; par exemple, la connaissance des oiseaux, le tricot, la menuiserie, les cadrans solaires, les fours à pain, l'astrologie.....

Il pourrait se mettre en place des Ateliers Découvertes au cours desquels un(e) connaisseur(e) transmet aux personnes intéressées sur le sujet.

Afin de rendre cette nouvelle action possible, le Service des Loisirs et de la Culture va recueillir les volontaires à transmettre leur savoir et les intérêts de tous et toutes sur les sujets à traiter.

Vous communiquez avec votre responsable aux loisirs, Carl Lavoie au 418 725-5389.

### HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.



Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX(5389). La date limite d'inscription est le 9 décembre à 16 h 30.

Contact page 10

### MINI-BASKET



On peut dire, qu'à St-Anaclet, le mini-basket a le vent dans les voiles, puisque maintenant deux équipes de notre municipalité font partie de l'Association de mini-basket de Rimouski. Il s'agit d'une équipe dans la catégorie avancée (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) et une dans la catégorie moustique (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année). En ce début de saison, les deux équipes progressent très bien et font belle figure en nous montrant une fiche de une victoire chacune après deux matchs.

Pierre Tremblay

### ENTRAÎNEUR DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'un entraîneur de hockey pour la saison hivernale. La personne recherchée doit avoir une bonne disponibilité pour donner les entraînements un soir/semaine et entraîner les jeunes lors de leurs parties les samedis contre les municipalités environnantes. Une allocation sera allouée par la Municipalité. Le début de la saison est prévu pour le début janvier.

Si le défi t'intéresse, communique avec Carl au 418 725-5389.

### EMPLOYÉ DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'une personne pour faire l'entretien des salles au centre communautaire. Ce travail consiste à effectuer le montage, le démontage ainsi que l'entretien ménager des salles les week-ends lorsque le gymnase du centre communautaire est loué pour différentes activités. Il peut y avoir des locations aussi durant la semaine mais très rarement. Si vous êtes intéressés et que vous voulez obtenir plus d'infos à ce sujet, communiquez avec Carl au 418 725-5389.